

**GAL Pays des 4 Bras / Projet Relais du Visiteur – Syndicat d’Initiatives de Genappe**

**Comité d’accompagnement de projet du 11 mars 2020**

**Présents** : Nicolas De Fotso Tchienegnom (SPW-DGARNE), Véronique Rousseau et Dimitri Phukan (FRW), Emilie Lavaux (représente Sarah Hermans du SI de Genappe), Stéphanie Labie et Margot Vandemeulebroek (Chargées de mission - Relais du visiteur - SI de Genappe), Olivier Servais (coordinateur du GAL).

**Excusés** : Sarah Hermans (SI Genappe), Emmanuel Wart (Président du GAL), Patrick Potie (Commissariat Général au Tourisme).

**1. Présentation de la nouvelle chargée mission GAL**

Margot Vandemeulebroek présente Stéphanie Labie qui est venue renforcer l’équipe du Relais du visiteur depuis le 06/01/2020. Elle occupe le poste de chargée de projet tourisme à temps-plein pour le projet développé dans le cadre du GAL. Elodie et Maud ont respectivement quitté leurs fonctions le 8 novembre et 6 décembre 2019.

**2. Présentation du rapport d’activité N° 4 du 01/07/2019 au 31/12/2019**

**Lieux d’implantation du Relais** : Lors du Comité d’accompagnement du 28 octobre 2019, il avait été demandé d’acter le changement d’adresse du Relais. En effet, celui-ci ne pourra pas s’installer à la ferme de Gémioncourt, mais s’est implanté au 38 rue de Bruxelles à Genappe (dans les locaux actuel du Syndicat d’Initiatives). Il est important de statuer sur le lieu définitif du Relais. L’équipe a travaillé en ce sens au mois de novembre et a tenu une réunion avec le comité de pilotage. Lors de cette réunion, le comité a approuvé le changement d’adresse. Au mois de décembre, la commune de Villers-la-Ville fait part qu’elle ne partage pas cette décision et souhaite que le Relais se développe sur sa commune à proximité de l’Abbaye, site majeur attirant plus de 100.000 visiteurs. Trois propositions ont dès lors été présentées en comité de pilotage du 04/03/2020 par le SI de Genappe, comité rassemblant notamment 2 échevins de Villers-la-Ville et la présidente du SI de Villers-la-Ville. Le Collège communal de Villers-la-Ville n’a pas souhaité se prononcer directement et devait revenir avec une proposition le 06/03/2020 après discussion en collège. A la date du 06/03/2020, la commune de Villers-la-Ville n’a pas retenu de proposition et souhaite un délai supplémentaire. A cette date, nous attendons toujours une réponse de leur part.

Olivier Servais précise que la question du lieu d’implantation est un dossier sensible. La Commune de Villers-la-Ville laisse entendre qu’elle suspendrait son financement au GAL si le Relais du visiteur ne s’implantait pas sur son territoire. Dans ce cas, qu’advierait le GAL ? Nicolas de Fotso précise que le territoire doit être composé au minimum de 3 communes limitrophes. Si une des 3 communes se retire, c’est toute la stratégie qui devient caduque et tous les projets du GAL seront arrêtés (et donc les 9 emplois, ...). Un accord est donc indispensable. Le CGT a par ailleurs précisé qu’un changement de porteur de projet (et donc de bénéficiaire de la subvention) est techniquement encore possible

mais que le porteur définitif devra assumer toutes les responsabilités liées au projet (maintien du Relais, des missions et des outils qui ont été financés pour les prochaines années, maintien des pièces vis-à-vis d'un contrôle, ...). Le CGT est également prêt à convoquer une réunion de concertation avec les différentes parties pour aboutir à une décision définitive.

**Commentaires par rapport aux actions menées et présentées dans le rapport :**

Le comité de pilotage tenu le 28/10/2019 avait pour objectif de faire un état des lieux de la fiche projet, mieux comprendre les attentes du comité et prioriser les actions. Suite à cette réunion, les actions 2, 3 et 6 ont été priorisées. L'action 5 « Journée médiévale du Pays des 4 Bras » n'est pas retenue, les membres du comité souhaitant avant tout travailler à la valorisation du petit patrimoine. A noté aussi que « l'organisation d'expositions » reprise dans l'action 1, n'est plus pertinente vu le changement d'adresse du Relais.

**Les indicateurs :** Margot Vandemeulebroek précise que les indicateurs ont été modifiés. En effet, il y avait une confusion entre « indicateurs de réalisations » et « indicateurs de résultats ». Les deux types d'indicateurs ont été scindés afin de mettre en valeurs les indicateurs directement liés aux actions. Margot Vandemeulebroek propose également d'écarter les indicateurs liés à des actions n'ayant pas été retenues en comité de pilotage du 28 octobre 2020 :

- Nombre d'expositions différentes prenant place chaque année dans la salle d'exposition
- Nombre de visiteurs à la journée médiévale du Pays des 4 Bras.
- Nombre de sites accueillant des activités liées à la journées médiévale.

Les indicateurs de réalisations seraient les suivants : « *nombre de circuits touristiques valorisés ou disposant d'un support attractif* » et « *nombre d'activités de mise en réseau des opérateurs* ».

Véronique Rousseau questionne la pertinence de certains indicateurs de réalisation et plus précisément le « *nombre de lits dans les hôtels/gîtes* » et « *nombre de lit dans les chambres d'hôtes* ». Les chiffres liés à ces indicateurs peuvent être demandée auprès du CGT.

**Moyens budgétaires :** Nicolas de Fotso souligne qu'il reste beaucoup de budget. Emilie Lavaux explique le problème de trésorerie auquel fait face le Syndicat d'Initiatives. Au vu de cette situation, il semble évident qu'une partie du budget ne sera pas dépensé et justifié d'ici fin 2021 (montant estimé à +/- 50.000 € si le projet se prolonge bien jusque fin 2021). Le SI est donc conscient qu'une partie du budget de la fiche pourra dès lors être éventuellement réinjecté dans d'autres projets du GAL. Le CA du GAL en sera averti pour pouvoir anticiper et prendre une décision.

Patrick Potie n'ayant de commentaire à faire (message transmis par téléphone au coordinateur), le rapport est approuvé.